

LES BREVES

n°51

CALENDRIER

12 et 13 novembre

Marché de Noël
Tina et Roby

19 novembre

Couscous ASD

27 novembre

Calendrier Pompiers

11 décembre

Fête des Aînés

Conseil municipal du 29 septembre 2016

Après les dégradations qui ont eu lieu en juin, l'été s'est déroulé paisiblement dans notre village, hormis peut être le clip tourné place de l'école et diffusé sur les réseaux sociaux qui a laissé de nombreux habitants dubitatifs et fait l'objet de nombreux commentaires peu élogieux.

Monsieur le Maire adresse ses plus vives félicitations aux bénévoles, aux jeunes saisonniers et aux ouvriers pour leur implication en faveur du fleurissement du village.

AFFAIRES FINANCIERES

- Le Conseil municipal accepte le chèque de GROUPAMA d'un montant de 873.81 € représentant le remboursement des travaux de réparation suite à l'effraction de la porte d'entrée des locataires des logements de la mairie.

- La location gratuite du foyer Saint-Georges est accordée à l'occasion du loto des enfants de la CCIG (5 octobre), ainsi que le samedi 24 septembre pour la formation de recyclage secourisme des assistantes maternelles.
- Le Foyer est mis à disposition de l'association O2 Fitness pour l'année scolaire 2016-2017, en contrepartie d'un montant de 500.00 € annuel les lundis et les jeudis de 20h00 à 21h00 pour les cours de Fitness et gratuitement pour le cours de baby gym les mercredis de 11h00 à 12h00.

AFFAIRES D'URBANISME

- Le Conseil Municipal désigne Jean-Luc ROEMER, 2ème adjoint, pour la délivrance et la signature de tous les documents d'urbanisme qui concernent Dominique SPRINGINSFELD, Maire.
- Monsieur le Maire propose de dénommer « Rue du Kuhwald » la voie desservant le lotissement du Niesbach, le Conseil Municipal approuve cette dénomination.
- Le Conseil Municipal décide de procéder à l'acquisition au prix de 200 € l'are soit 1 454 €, la parcelle d'une surface de 7a 27ca sise au lieu-dit « Niedere Buene » dans la zone artisanale rue du chemin de fer en vue de constituer une réserve foncière.
- Le Conseil Municipal approuve la création en 2017 d'une aire de jeux à l'arrière de la mairie. Ce projet s'élève à 26 440.60 € HT. Une demande de réserve parlementaire est déposée auprès de Monsieur le Député Jean-Luc REITZER.
- Un autre projet que la Commune mène en partenariat avec le CADEC est la mise en place d'une halle de type "Marché couvert" sur l'emprise de l'ancienne « maison Morgen » et la valorisation d'un ancien Mikvé (bain rituel juif) probablement situé sur cet espace.
Ce projet vise, tout en mettant à jour et en valorisant un élément fort du patrimoine local, à créer un espace d'accueil qui réponde à l'évolution des attentes des consommateurs en matière de circuits courts, à permettre l'organisation d'évènements ponctuels visant à encourager l'activité économique locale en mettant en avant les savoir-faire de proximité. Le Conseil approuve ce projet estimé à 103 000.00 € HT. Une demande de réserve parlementaire sera adressée à Monsieur le Sénateur Jean-Marie BOCKEL, plusieurs demandes de subvention sont déposées.
- Le ralentisseur mis en place Rue du Stade est efficace lors de la descente de la rue, mais dans l'autre sens les conducteurs accélèrent après le ralentisseur et ne respectent pas la priorité à droite. A voir comment résoudre ce problème.

AFFAIRES SCOLAIRES

- La rentrée qui intégrait cette année les écoliers de Roppentzwiller s'est très bien passée. Les enseignants et les ATSEM de Durmenach et Roppentzwiller, assistés des ouvriers communaux des 4 communes du SIAS ont passé une partie de leurs congés à déménager, l'un vers Roppentzwiller, l'autre vers Durmenach. La bonne volonté et le dévouement de chacun et chacune ont permis que cette étape délicate soit franchie dans les meilleures conditions possibles. Un chaleureux .MERCi à tous.
- Le Conseil Municipal donne son accord à la demande d'adhésion de la commune de Roppentzwiller au Syndicat Intercommunal des Affaires Scolaires et demande à M. le Préfet de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts du SIAS élargi.

AFFAIRES GENERALES

- L'enseignement religieux dans les établissements publics en Alsace Moselle repose sur un caractère obligatoire dans le cycle primaire et secondaire, suivant plusieurs législations allemandes puis françaises. Ce caractère obligatoire s'impose aux écoles et collèges, mais en rien aux élèves, lesquels peuvent en être dispensés à l'initiative de leurs parents. L'Observatoire de la laïcité, rattaché au service du Premier Ministre, a formulé au mois de mai 2015 des préconisations relatives aux départements des Haut-Rhin, Bas Rhin et Moselle, et notamment que les élèves ne souhaitant pas suivre l'enseignement religieux ne soient désormais plus tenus de demander une dispense. Il suggère que ces mêmes élèves fassent une démarche volontaire d'inscription. L'heure d'enseignement religieux serait ainsi considérée comme une option, placée en supplément du temps de l'enseignement. Suite à ces préconisations, le Ministère de l'Education Nationale a consulté les grands élus alsaciens et mosellans en vue d'une évolution des conditions de l'enseignement religieux à l'école. Dans la période actuelle, nous sommes contraints de lutter contre le renfermement communautaire et religieux, et l'enseignement religieux constitue un atout pour permettre une ouverture d'esprit des élèves, pour lutter contre les préjugés ou la crainte des différences, nés de la méconnaissance des autres cultures. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, exprime son désaccord avec la proposition ministérielle s'apparentant à une nouvelle attaque portée au droit local, exige le maintien des dispositions en place afin de pouvoir proposer un enseignement religieux dans les écoles et collèges alsaciens et mosellans.
- Vu la demande de la Société Transdev Grand Est d'Altkirch, concernant le stationnement d'un autocar dans la Commune pendant la période scolaire, le Conseil Municipal, donne un accord de principe et précise que la Commune décline toute responsabilité en cas de vol ou dommage causé à l'autocar en stationnement.
- Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le courrier de Monsieur KIRSCHER, adjudicataire de la Chasse, relatif à la dégradation de miradors et d'un agrainoir. Sachant qu'il y a 25 miradors sur le ban communal, un courrier sera adressé à la Brigade Verte afin que celle ci accentue ses contrôles.
- Une commission de sécurité a eu lieu 48 heures avant le début de la foire à la Sous-Préfecture. Afin de sécuriser les différentes entrées du village, Monsieur ZUNDEL, organisateur de la Foire, a été amené à recruter 6 agents de sécurité, des tracteurs ont été mis en place aux différentes entrées de la foire pour empêcher l'intrusion de véhicules non autorisés. La Croix Rouge d'Altkirch a assuré le volet secourisme sans lequel la Foire aurait été annulée.
- Un bail professionnel d'une durée de 6 ans a été conclu avec Madame GIORDANI, pédicure-podologue, à compter du 01 novembre pour le local aménagé dans la Maison des Associations. Le loyer mensuel est fixé à 400.00 € et la provision pour charges à 150.00 €.

COMMUNAUTE DES COMMUNES

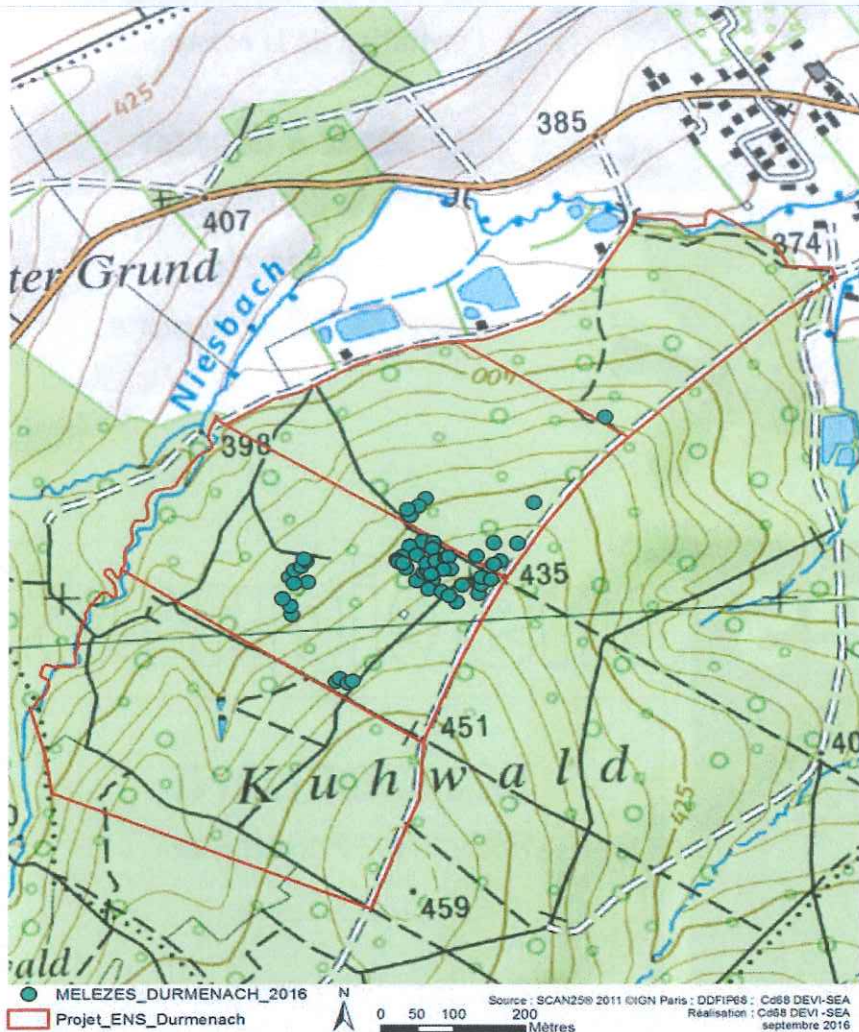
- Dans le cadre de la procédure de fusion des cinq collectivités au 01 janvier 2017, un toilettage des statuts sans modification de compétences s'est imposé à chacune d'entre elles.

DIVERS

- Gabriel JAENGER informe le Conseil qu'il a été interpellé par des habitants du village se plaignant du fait que l'eau des fontaines était occasionnellement prélevée par des personnes non domiciliées à Durmenach. Nous tenons à rappeler ici qu'il est interdit de limiter l'approvisionnement en eau aux seuls habitants du village.

LOCALISATION DES DERNIERS MELEZES PLANTES EN 1783

Le 20 octobre un groupe de travail a planché sur les mesures de protection qui seront entreprises dans l'objectif de préserver et valoriser ces ultimes spécimens ainsi que la faune et la flore du Kuhwald, patrimoines de notre commune. A suivre...



La rénovation énergétique clé en main avec Oktave



Le Pays du Sundgau propose depuis cette année un service d'aide à la rénovation énergétique des maisons individuelles. Archives L'Alsace

Le Pays du Sundgau a lancé en février sa plateforme d'aide à la rénovation énergétique, Oktave, créée avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et la Région. Un nouveau service public qui s'appuie sur le regroupement d'artisans locaux pour accompagner les particuliers et proposer des rénovations « clé en main » ainsi que des solutions de financement personnalisées.

Il s'agit évidemment d'encourager la rénovation complète de maisons individuelles au standard BBC (bâtiment basse consommation).

Un animateur pour le Sundgau

La plateforme Oktave est désormais lancée à travers toute l'Alsace et se décline à plusieurs niveaux : les particuliers sont accompagnés bien en amont du chantier par un conseiller qui les aide à défricher les offres techniques et financières des professionnels. Au niveau du Pays du Sundgau, un animateur a été recruté il y a tout juste un mois pour accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation, trouver aides et solutions pour le financement des travaux. Le programme comprend également l'organisation de formations sur la rénovation BBC proposées aux professionnels. L'objectif : constituer des groupements d'entreprises locales à même de mener l'ensemble des travaux de rénovation, de la menuiserie à la toiture en passant par l'isolation, l'électri-

cité, le sanitaire ou le chauffage. Pour le propriétaire, plus besoin de multiplier les devis : il bénéficie d'un interlocuteur unique, d'une offre globale et d'un suivi personnalisé, y compris pour optimiser le financement de ses travaux.

Pour qu'un projet de rénovation de maison puisse profiter du programme Oktave, plusieurs conditions sont à remplir : être propriétaire de sa maison, que celle-ci soit datée d'avant 1975 et les premières réglementations thermiques, mais aussi envisager de vrais travaux d'envergure sur l'ensemble de la maison et qui nécessitent l'intervention de différents corps de métiers.

Le Sundgau compterait au moins 8000 maisons individuelles construites avant 1975, auxquelles s'adresse plus particulièrement ce programme de rénovation. L'objectif de la plateforme lancée dans le cadre du Dispositif opérationnel de rénovation énergétique des maisons individuelles (DORÉMI) reste modeste : rénover entièrement 20 maisons d'ici fin 2018, soit autant de chantiers pilotes. Le coût d'une rénovation oscillerait entre 550 et 700 €/m². L'objectif étant de diviser par quatre la consommation énergétique du foyer.

V.M.

CONTACTER Les services du Pays du Sundgau par mail à renovation@pays-sundgau.fr Tél. 03.89.25.49.82. Plus d'infos sur le site www.oktave.fr

Lors du dernier conseil d'école, les représentants des parents d'élèves de Durmenach ont déploré le fait que des enfants se retrouvaient très tôt avant le début des cours aux environs de l'école maternelle.

Certains se mettent clairement en danger en se précipitant à l'arrivée du bus ou des voitures, en déboulant sur la route au risque de se faire percuter. Une minorité d'entre eux s'occupe en détériorant le mobilier urbain...

Les parents doivent être conscients du danger auquel s'exposent les enfants livrés à eux-mêmes mais également que les dégradations qui engagent les finances du SIAS et de la Commune relèvent de leur responsabilité et qu'ils peuvent être amenés à devoir prendre en charge la réparation des dégâts causés par leurs enfants.

L'aire de jeux qui sera installée au printemps prochain derrière la Maison du Patrimoine permettra de faire patienter les enfants à l'abri des véhicules, d'ici là soyons vigilants, il serait dommage d'avoir à déplorer un accident juste avant sa mise en place.



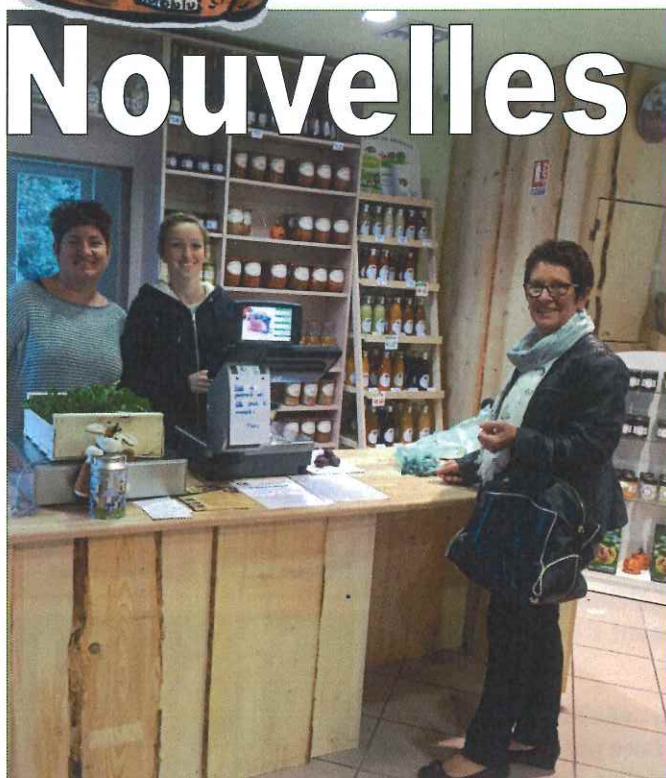
Fête des Aînés

Vous avez 63 ans et plus,
vous habitez Durmenach,
vous avez été destinataires de
l'invitation de la commune...

**Pensez à déposer
votre inscription
en mairie
avant le 28 novembre.**



Nouvelles enseignes



« Le potager du Pfaffenbach »

Du producteur au consommateur...

Ouvert du mardi au vendredi
De 9h à 13h et de 14h30 à 19h
Le samedi de 9h à 17h

Léa GIORDANI Pédicure—Podologue

Semelles orthopédiques
Soins au cabinet et à domicile
Réflexologie plantaire

Consultations à partir du 16 novembre
sur rdv uniquement
Mercredi et vendredi
De 9h à 18h

Maison des associations
Place de la Mairie
03 89 70 14 28

